Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20181114-del25-141118-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/11/2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 25	Conseil municipal du Mercredi 14 novembre 2018
Direction des Finances	Domaine de compétence : 7.1 – Décisions budgétaires

Le Mercredi dix-sept Novembre deux mille dix huit à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 07/11/2018

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 2 (Mr DACHICOURT Joël et Mr HAGNERE Jean-Paul)

Nombre de votants : 31

Affiché le 16/11/2018

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Christelle BEAURAIN, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Kathy HANQUEZ, Monsieur Sébastien BAILLET,Monsieur Bagdad GHEZAL Madame Maryse MAILLART, **Adjoints,** Monsieur Richard KASPRZAK, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Isabelle ROMANCANT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Martine GHEZAL, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Pascal THIEBAUX, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Lucien BONNVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Yvon BRIHIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Bagdag GHEZAL et Madame Angélique COUSIN à Madame Martine GHEZAL.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : 2 (Monsieur Joël DACHICOURT et Monsieur Jean-Paul HAGNERE)

Votants : 31.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET

Objet : Remboursement de frais bancaires engendrés par Mme DEFLANDRE Laura suite à une erreur de créancier.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Synthèse de la délibération :	Remboursement de frais bancaires engendrés par Mme DEFLANDRE Laura suite à une erreur de créancier.

Considérant que Madame DEFLANDRE Laura a reçu de la part de la trésorerie un avis à tiers détenteur qui lui a engendré des frais bancaires d'un montant de 99,99 € pour le recouvrement d'une redevance d'occupation d'un emplacement sur le domaine public facturée à tort,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le remboursement à Madame DEFLANDRE Laura de la somme de 99,99 €.

La dépense sera imputée sur le chapitre 011 du budget principal à l'article 678.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 16 Novembre 2018 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.